

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
29 Janvier 2016**

**OBJET** : Subvention d'équipement en faveur du Pôle Métropolitain pour l'Entrepreneuriat.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Janvier 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au Pôle Métropolitain pour l'Entrepreneuriat, au titre de l'exercice 2016 et conformément à la proposition du rapport, une subvention d'équipement pour un montant total de 41 091 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention correspondante dont le modèle type a été approuvé par délibération de la Commission Permanente, sur la base des modalités précisées dans le tableau du rapport.

La dépense totale correspondante, soit 41 091 €, sera prélevée sur les crédits de paiement mis à disposition au titre de l'exercice 2016, sur le chapitre 204, fonction 91, article 20421, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Annie Citton  
Directeur  
du Service des Séances de l'Assemblée